



Service de l'accompagnement éducatif (SAE) :

En cette rentrée, le service de l'accompagnement éducatif de l'académie de Nantes ne remplit pas son rôle de service public : les personnels sont en souffrance et le service aux AESH et aux familles d'élèves en situation de handicap n'est pas rendu dans les meilleures conditions.

Un service et des personnels en souffrance

Le service a été créé en 2015 suite au changement de statut des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH -ancien AVS) et pour harmoniser la gestion de ces personnels.

A l'heure actuelle, les AESH sont recrutés et affectés par les DSDEN et gérés administrativement et financièrement par le SAE.

A la rentrée 2019 cela représente environ 2800 AESH gérés par 8 personnes soit 7,5 ETP (Equivalent Temps Plein) dans l'Académie.

Certaines DSDEN ont rencontré des difficultés dans la gestion des affectations des AESH notamment à cause d'un manque de personnel.

Beaucoup d'AESH n'avaient pas connaissance de leur affectation et ne pouvaient pas joindre le coordonnateur ASH.

Ceci a généré beaucoup d'inquiétude chez les AESH et les parents d'élèves et cette inquiétude s'est répercutée sur les services de gestion.

Les AESH étaient parfois agressifs dans leurs propos car ils étaient inquiets de ne pas connaître leur affectation, et mécontents car ils n'avaient pas de réponse de la part de l'administration.

Cette situation n'est satisfaisante ni pour les gestionnaires du SAE ni pour les AESH. Les agents ne peuvent pas remplir sereinement leurs missions de service public et c'est insupportable !

Des outils obsolètes et peu fiables et une gestion administrative dans l'urgence

Le Ministère a acté la création des PIAL (pôle d'inclusion....) en juin 2019 avec la mise en place de contrats AESH sur 3 ans mais rien n'était techniquement prêt à la rentrée dans les services de gestion.

Les gestionnaires utilisent EPP (Emplois Poste Personnels) conçu pour les enseignants du second degré public, mais qui n'a jamais été adapté pour la gestion des AESH qui représentent pourtant plusieurs milliers d'agents sur l'académie.

Le manque d'automatisation des tâches administratives et financières provoque une lourdeur de fonctionnement.

Quelques exemples :

- Saisie des contrats dans EPP,
- Impression des contrats,
- Scan et envoi par mail un à un aux intéressés
- Les avenants particulièrement nombreux pour cette population au statut très précaire sont établis un par un sous Word et transmis de la même manière que les contrats.

Chaque action dans l'outil de gestion génère des mouvements de paye justes ou erronés qui demandent une vigilance accrue, de très nombreux contrôles et corrections manuelles de la part des gestionnaires. Cela entraîne beaucoup de pertes de temps alors que les tâches pourraient être automatisées.

Le SAE n'a pas non plus d'informaticien dédié qui permette de résoudre les problèmes techniques. **En termes d'efficacité, un projet d'automatisation doit être mis en place. (Mais quand?)**

Des problèmes de stabilité de personnels récurrents

Entre septembre 2018 et août 2019, huit personnes se sont succédé au SAE pour remplacer un personnel en congé maladie, et par la suite compenser sa demande de temps partiel à 50%. Cela a nécessité que les gestionnaires en place les forment parfois pour un temps très court (entre 2 jours et 6 semaines). Cela s'est ajouté à la gestion quotidienne déjà difficile et au nombre d'appels des AESH qui attendaient des réponses des services gestion.

Les conditions matérielles de travail ne sont pas non plus propices à travailler sereinement. La multitude d'appels téléphoniques a aussi des conséquences sur l'état d'esprit des collègues et engendre beaucoup de fatigue physique et mentale.

Depuis la rentrée, les gestionnaires ont paré au plus pressé et sont obligés de hiérarchiser les tâches. Ainsi, de nombreux précomptes maladie ne sont pas faits en temps et en heure pour donner une priorité à la paie.

Un manque d'organisation et de pilotage qui démotive l'équipe

Le manque d'organisation, de moyens humains et d'outils informatique adaptés génèrent d'une part énormément de souffrance au travail, de problème de santé pour les personnels, et d'autre part des dysfonctionnements majeurs pénalisant gravement les usagers (accompagnants et enfants accompagnés).

Face à ces problèmes récurrents, les personnels appuyés par la CGT ont sollicité une demande d'audience en urgence le 10 octobre 2019 à Monsieur Le Secrétaire Général.

Un courrier daté du 15 octobre les a informés qu'ils seront reçus le 6 novembre et demande de communiquer le nom des personnes qui composeront la délégation.

A l'ère des risques psychos sociaux (RPS), il nous semble que l'administration ne prend pas toute la mesure de l'urgence et du mal-être des personnels du SAE.

Les personnels du SAE demandent des moyens supplémentaires notamment l'appui d'un informaticien dédié au service et de meilleures conditions de travail (plus de places, moins de gestionnaires par bureau, moins de dossiers à gérer par agent dans l'intérêt d'un meilleur service public aux AESH et aux familles).